



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 28941

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir des centres de formation de musiciens intervenant à l'école (CFMI). Les musiciens professionnels issus des CFMI mènent un travail fondamental et primordial au sein des écoles afin de toucher le maximum d'enfants. Ces intervenants sont majoritairement des agents des collectivités locales employés en tant qu'assistants principaux d'enseignement artistique, mais certains travaillent également dans le cadre associatif. Par ailleurs, les CFMI oeuvrent pour la diffusion de pratiques musicales et artistiques par des actions de création et diffusion, mais également en étant associés à la recherche universitaire. Dans la formation tout au long de la vie, leur rôle est déterminant ainsi que pour la prise en charge de l'insertion professionnelle. Malgré leurs nombreuses activités, les CFMI ont cependant vu leurs dotations baisser. La profession évoque une absence de concertation entre les services centraux des trois ministères de l'éducation nationale, de la culture et de l'enseignement supérieur qui porterait atteinte à la pérennité des moyens humains et financiers mis à disposition de ces établissements. Aussi, il lui demande quelle suite elle entend donner à cette demande de relance de coopération interministérielle pour une réflexion concernant l'éducation artistique et culturelle.

Texte de la réponse

C'est en 1984 que les ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ont affiché une volonté commune de développer l'éducation artistique au sein du système scolaire, incitant la création de « centres de formation de musiciens intervenants en milieu scolaire » (CFMI). Neuf centres ont ainsi vu le jour, revêtant des formes juridiques diverses, mais tous rattachés à une université. Depuis trente ans, ils forment des artistes, musiciens professionnels, pour que les enfants pratiquent la musique à l'école primaire dans une démarche de projet avec les professeurs des écoles. Ce sont ainsi près de 5000 musiciens qui oeuvrent aujourd'hui auprès des enfants, majoritairement en tant qu'assistants principaux d'enseignement artistique au sein des collectivités territoriales. Le ministère en charge de la culture, qui a fait de l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge une de ses priorités, est pleinement conscient du rôle des musiciens intervenants dans ce domaine ; leur action pourra d'ailleurs prendre une nouvelle dimension dans le cadre du projet de loi pour la refondation de l'École de la République. Il est donc très attaché à ce que le soutien apporté par l'État aux CFMI soit pérennisé et à ce que ces structures soient confortées. Dans cette perspective, il sera proposé aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche d'organiser avec le ministère en charge de la culture une coordination interministérielle dès la rentrée 2013. La première démarche de cette coordination pourrait être le lancement d'une étude sur la formation et le parcours des musiciens intervenants, dans le cadre de la mise en place des nouveaux horaires à l'école primaire et des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28941

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5985

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8187